Suisse : quand les réfugiés partent en vacances dans leur propre pays d'origine

15/07/2015 à 23h41

En quatre ans, la Confédération a accordé 40'500 documents de voyage aux réfugiés. Une politicienne s'insurge.



Les chiffres du secrétariat d'État aux migrations (SEM) le révèlent: 40'500 documents de voyage ont été remis à des réfugiés depuis 2011. Viennent s'ajouter 9500 sésames donnés à des personnes admises en Suisse à titre provisoire ou à des demandeurs d'asile. En tête des bénéficiaires, on trouve des Erythréens (15'158), suivis par des Somaliens (7118) et des Irakiens (3786).

Cette situation a le don d'irriter la conseillère nationale Sylvia Flückiger-Bäni (UDC/AG). Sur le site de son parti, elle s'insurge, se demandant «comment quelqu'un qui se dit persécuté dans son pays peut y retourner». Mais au SEM, on rappelle qu'un réfugié reconnu obtient une autorisation de voyager, sauf dans son pays d'origine. S'il passe outre cette consigne, il perd automatiquement son statut de réfugié. Idem s'il se rend dans un autre pays que celui spécifié dans le document remis par le SEM.

Selon la «NZZ am Sonntag», des Erythréens feraient pourtant le voyage dans leur pays, moyennant un paiement en devises auprès du consulat général d'Erythrée à Genève. Le tout passerait par des ambassades de ce pays africain hors de Suisse. La

«Weltwoche» a également rapporté le cas d’un Erythréen qui aurait ainsi pu retourner dans son pays d’origine pour se rendre au chevet d’un membre de sa famille malade. Toni Locher, consul honoraire d’Erythrée, tempère la situation: «La diaspora de ce pays africain est grande en Europe. Les voyages se font souvent à destination de la Suède ou de l’Allemagne.»

Source

Merci à **SaintGeorges**